

taire spécial en cas d'empêchement légitime. Il s'interdit l'aliénation des biens de son église, sans que le Pontife romain soit consulté.

Le consécrateur lit ensuite ce qu'on appelle l'examen. On rappelle à l'évêque élu ces paroles de l'Apôtre, de ne pas se hâter d'imposer les mains. L'objet de l'examen concerne la foi en la Sainte Trinité, le gouvernement de l'Eglise, la prudence, l'instruction du peuple conformément aux saintes Ecritures, aux traditions apostoliques et aux constitutions du Siège Apostolique qu'il promet de recevoir avec respect, d'enseigner et d'observer. Il anathématise toute secte opposée à l'Eglise catholique. Il professe que chaque personne divine est un seul Dieu, vrai, plein et parfait ; que le Fils est vrai Dieu et vrai homme, fils unique de Dieu, non adoptif, ni fantastique, une seule personne en deux natures ; et le reste de la foi catholique avec la divinité de l'Ancien et du Nouveau Testament. A chaque question l'élu répond : " Je le veux de tout mon cœur."

L'examen fini, le consécrateur et l'élu commencent la messe à leur autel respectif. Après le Graduel, on conduit l'élu devant le consécrateur qui lui dit : " L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir, baptiser et confirmer " ; puis il ajoute : " Prions, très chers frères, afin que, pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout-Puissant communique à cet élu l'abondance de sa grâce ". A ce moment tous se mettent à genoux, à l'exception de l'élu qui se prosterne à gauche du consécrateur, et l'on récite les litanies. Quand elles sont finies, le consécrateur pose le livre des Evangiles ouvert sur la tête et les épaules de l'élu qui est à genoux, de manière que le bas du livre touche sa tête, et que le côté écrit soit appliqué sur ses épaules. Ensuite, le consécrateur et les évêques assistants touchent des deux mains la tête de celui qui doit être consacré, en disant : " Recevez le Saint-Esprit ".

Après cela, le consécrateur dit une oraison pour prier le Seigneur de répandre sur son serviteur le complément de la grâce sacerdotale, et commence le *Veni Creator*. Quand le premier verset est achevé, il trempe son pouce droit dans le saint chrême, fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu à genoux devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne, et fait trois fois le signe de la croix sur la tête de l'élu.

Pendant que l'on chante une antienne du 2e ton, on met au cou de l'élu, une serviette longue d'au moins six palmes, et le consécrateur trace de son pouce droit avec le saint chrême deux lignes